

**RAPPORT DE SUIVI DU PROJET DE RELOCALISATION D'UNE CONDUITE DE
TRANSMISSION À DRUMMONDVILLE**

1 Le projet de relocalisation d'une conduite de transmission à Drummondville a été approuvé le
2 17 mai 2013, par la décision D-2013-080 de la Régie de l'énergie (la « Régie »). Dans celle-ci,
3 la Régie demandait à Société en commandite Gaz Métro (« Gaz Métro ») de soumettre
4 annuellement, lors du dépôt de son rapport annuel, les données nécessaires au suivi du projet.

Statut de l'avancement du projet

5 Les activités préparatoires au projet ont été réalisées au cours de l'exercice 2013. Le projet a
6 reçu toutes les approbations requises à la réalisation des travaux et l'appel d'offres a été lancé
7 en septembre 2013.

8 Les travaux seront réalisés en deux phases, soit l'installation de la conduite dans la nouvelle
9 servitude à l'automne 2013 et la mise en gaz au printemps 2014.

Coûts du projet et explication des écarts

Le tableau suivant présente la projection des coûts du projet au 30 septembre 2013.

SUIVI BUDGÉTAIRE					
PROJECTION DES COÛTS GLOBAUX					
AU 30 SEPTEMBRE 2013					
(\$)					
	Budget initial	Réel au 30 septembre 2013	Projeté	Total projection finale (4=2+3)	Écart (4-1)
	(1)	(2)	(3)	(4=2+3)	(4-1)
Ingénierie préliminaire	71 400	43 660	7 740	51 400	(20 000)
Terrain	125 000	0	12 000	12 000	(113 000)
Arpentage et ingénierie	146 400	21 019	79 381	100 400	(46 000)
Matériaux	605 800	18 002	652 798	670 800	65 000
Construction, branchements et gérance	1 717 847	0	1 630 047	1 630 047	(87 800)
Contingence	666 612	0	666 612	666 612	0
Sous-total	3 333 059	82 681	3 048 578	3 131 259	(201 800)
Frais généraux (12,56 %)	418 632	10 385	382 901	393 286	(25 346)
Total global	3 751 691	93 066	3 431 479	3 524 545	(227 146)
Contribution externe	(3 751 691)	(3 751 691)	227 146	(3 524 545)	227 146
Total Gaz Métro	0	(3 658 625)	3 658 625	0	0

1 La projection des coûts finaux au 30 septembre 2013 montre une baisse du coût global du
2 projet de 227 146 \$. Cette économie est liée principalement au coût d'acquisition de terrain qui
3 n'a pas été requis, car la compagnie SOPREMA a pris charge de l'acquisition de la servitude
4 sur le terrain appartenant au ministère des Transports du Québec. D'autre part, les soumissions
5 reçues de la part des entrepreneurs étaient pour certaines légèrement inférieures à l'estimation
6 de Gaz Métro.

7 Selon le protocole d'entente, après la fin des travaux, Gaz Métro informera SOPREMA des
8 coûts réels du projet. Si les coûts réels sont inférieurs aux coûts estimés, Gaz Métro émettra un
9 chèque à SOPREMA pour la différence. Dans le cas inverse, SOPREMA s'engage à défrayer
10 l'excédent des coûts du projet.

11 **Gaz Métro demande à la Régie de prendre acte du suivi du projet de relocalisation d'une**
12 **conduite de transmission à Drummondville.**